

COMMENT BRISER LE CYCLE DE LA MALTRAITANCE EN TANT QUE PARENTS ?



Les enfants maltraités ne deviendront pas fatalement des parents maltraitants. Connaître les **conditions** pour que la maltraitance ne soit pas reproduite, les conscientiser permet aux parents maltraités de donner à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas reçu eux-mêmes dans leur propre enfance.

Selon une étude d'enfants et de leurs familles à haut risque menée à l'Université du Minnesota depuis 1975 (**Projet mère-enfant**), les caractéristiques communes aux mères qui ont brisé le cycle de la maltraitance sont :

1



Une relation stable avec leur mari ou compagnon

Comparativement aux mères ayant reproduit la maltraitance, elles décrivaient leurs relations comme plus satisfaisantes et se sentaient mieux **soutenues émotionnellement**. Ce mari ou **compagnon** était, dans la plupart des cas, le père de l'enfant, et s'impliquait dans les soins à l'enfant.

2



La présence d'un "tuteur de résilience" dans l'enfance

Les mères qui brisaient le cycle rapportaient aussi plus souvent qu'un **proche** (voisin ou autre) ou un membre de la **famille éloignée** leur avaient fourni un soutien émotionnel. Ce tuteur de résilience peut également être un **enseignant** ou un entraîneur sportif.

3



Le suivi d'une psychothérapie à l'âge adulte


Au cours d'une **psychothérapie**, l'étape la plus importante est peut-être de faire savoir aux ex-maltraités qu'ils ne maltraiteront pas inévitablement leur enfant.

4



Une conscience vive de la violence subie dans l'enfance (sans la minimiser ou excuser les parents)

Les mères non reproductrices étaient très conscientes et se souvenaient avec précision de leur **passé de maltraitance**, dont elles parlaient avec beaucoup d'émotion, et étaient généralement très disertes sur la manière dont elles souhaitaient élever leurs enfants. Elles reconnaissaient les effets que la maltraitance avait sur elles, ainsi que les effets potentiels sur leurs propres comportements de mère dans le présent.



Des éléments complémentaires facilitent la cessation intergénérationnelle de la maltraitance : une capacité élevée de **réflexion sur soi-même**; une capacité à comprendre les motivations et raisons d'autrui (**l'empathie**); la présence d'un réseau **d'amis** et un **cadre institutionnel bientraitant** (et en particulier l'activité efficace des services de protection de l'enfance, une législation qui interdit les violences sur les enfants et un réseau public de soutien parental).